



VIVRE A TRILBARDOU EN 2013

LE MOT DU MAIRE

L'année 2012 qui vient de se terminer aura été, comme les années précédentes, riche en événements de toutes sortes.

En investissements il avait été prévu la reprise de la cour de l'école qui était en très mauvais état ainsi que la partie basse de la rue des Pêcheurs qui n'avait jamais été goudronnée. Ces travaux ont été réalisés à un coût nettement inférieur aux estimations qui nous avaient été fournies par la Direction Départementale de l'Équipement

Nous avons également programmé l'agrandissement de la cantine qui ne permettait d'accueillir que 50 élèves, sur deux services, car nous savions dès le mois de janvier 2012 que les statistiques de l'INSEE montraient un accroissement de la population du Trilbardou avec une forte probabilité de besoins nouveaux en matière de périscolaire.

Pour les raisons évoquées sur la fiche « Cantine » nous avons dû, en urgence, modifier nos plans et transférer la cantine dans le bâtiment « Maestria ».

Ce transfert, en libérant l'espace de l'ancienne cantine a permis d'ouvrir, la rentrée de septembre, une nouvelle classe destinée à la maternelle.

Les récents intermèdes neigeux nous ont permis de vérifier que les décisions prises fin 2011 :

- par la C.A.P.M en matière de déneigement de la RD7, de la N3 jusqu'à Vignely,
- par la municipalité de Trilbardou en ce qui concerne les salages des routes du village,

ont permis une circulation presque normale des véhicules. Quelques modifications mineures ont été apportées à ces plans afin de mieux répondre encore aux besoins des usagers de la route. Toutefois, la journée du 20 janvier a dressé les limites des interventions possibles en raison de chute ininterrompue pendant de très longues heures, nécessitant plusieurs passages de tracteurs équipés de lames et de saieuses. A titre d'information : pour la seule journée du 20 janvier nous avons consommé plus d'une tonne de sel.

Pour 2013, malgré un contexte économique difficile qui pèse négativement sur les recettes des collectivités locales, nous avons décidé de poursuivre cette année encore notre politique de modération fiscale, ce qui ne nous empêchera pas d'avoir un programme d'investissement ambitieux pour 2013 et 2014 avec la restauration d'une partie des toits de l'église en 2013 et l'ouverture d'une nouvelle classe « primaire » à l'école Denisot en 2014.

Pour 2013 également : un point problématique.

Le projet de décret concernant les modifications des rythmes scolaires soulève en effet un important problème de fond.

La mise en place d'une demi-journée supplémentaire aura pour conséquence une diminution de la journée « scolaire » avec toutefois une partie destinée à un soutien, par les enseignants, d'élèves en difficultés.

Les documents actuellement en notre possession indiquent que les autres élèves devront être pris en charge par la commune, dans le cadre d'un hypothétique « centre de loisir ».

Seul problème, à l'instar de très nombreuses communes de France de moins de 1.000 habitants (27.000 communes), Trilbardou ne dispose pas de locaux permettant d'héberger un centre de loisirs ni de ressources financières suffisantes pour embaucher des animateurs spécialisés.

Dans ces conditions, comment prendre en charge environ 70 élèves de 3 à 11 ans qui ne seront pas pris en soutien scolaire par l'éducation nationale. La réponse de l'Éducation Nationale est laconique et irresponsable : «le ministère estimant qu'il s'agissait de « dépenses facultatives ».

En outre, concernant la demi-journée supplémentaire, deux hypothèses :

Le mercredi matin, ce qui paraît exclus car :

- pendant la période scolaire 2012-2013 environ 55 à 60 enfants prennent leur repas de midi à la cantine en raison des activités professionnelles des parents
- qu'il est impossible de concevoir un centre de loisir le mercredi après-midi,

Le samedi matin, seule solution possible, les parents pouvant venir chercher leurs enfants à 11h30.

Il est toujours prévu un plan triennal de voirie permettant de réajuster la partie « impair » de la rue de la Libération avec des trottoirs réglementaires à 1.40 mètre. Rappelons toutefois que ce plan triennal ne sera signé avec le Conseil Général et le Conseil Régional qu'à la fin de l'année 2013, si toutefois les finances de ces deux organismes le permettent.

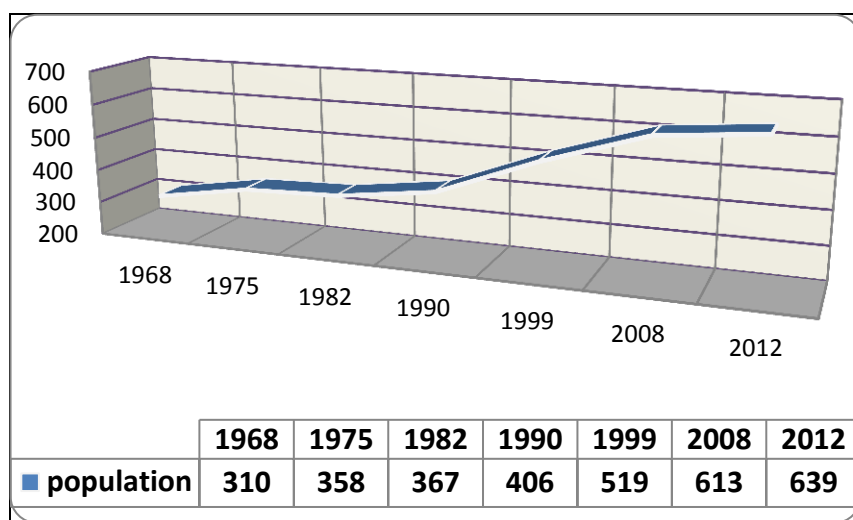
Le Plan Local d'Urbanisme devrait être adopté en septembre 2013, sauf imprévu.

Que 2013 soit pour vous et vos familles une excellente année pleine de joie et de réussite.

EVOLUTION DE LA POPULATION A TRILBARDOU

L'analyse démographique de la commune de TRILBARDOU est fondée sur les données des derniers recensements de 1968, 1975, 1982, 1999, 2008 et au 01 janvier 2012 fournies par l'INSEE.

Evolution démographique de TRILBARDOU entre 1968 et 2012



Au 01 janvier 2012, TRILBARDOU accueille 639 habitants soit plus du double de la population en 1968. En effet, la population connaît une croissance continue depuis 1968. Cette progression est soutenue jusqu'en 1975 puis elle ralentit entre 1975 et 1990. L'évolution est de nouveau importante sur les périodes 1990-2008.

Croissance démographique de Trilbardou par période et par an entre 1968 et 2012

	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2008	2008 2012
Evolution effective de la population en nb d'habitants	NC	48	9	39	113	94	26
Evolution de la population en %	NC	15,5%	2,5%	10,6%	27,8%	18,1%	4,2%
Evolution moyenne an	NC	2,2%	0,4%	1,3%	3,1%	2,0%	1,1%

EVOLUTION DES EFFECTIFS ECOLE DENISOT

L'évolution démographique de la population de TRILBARDOU a pour conséquence un accroissement sensible de la fréquentation de l'école Denisot.

Rappelons pour mémoire qu'une classe avait été fermée en 2008.

En 2010, grâce au soutien sans faille des parents d'élèves nous avons pu obtenir la réouverture de cette classe.

En 2012 le nombre d'enfants rejoignant la petite section de maternelle s'est élevé à 19 alors qu'une dizaine seulement était prévue.

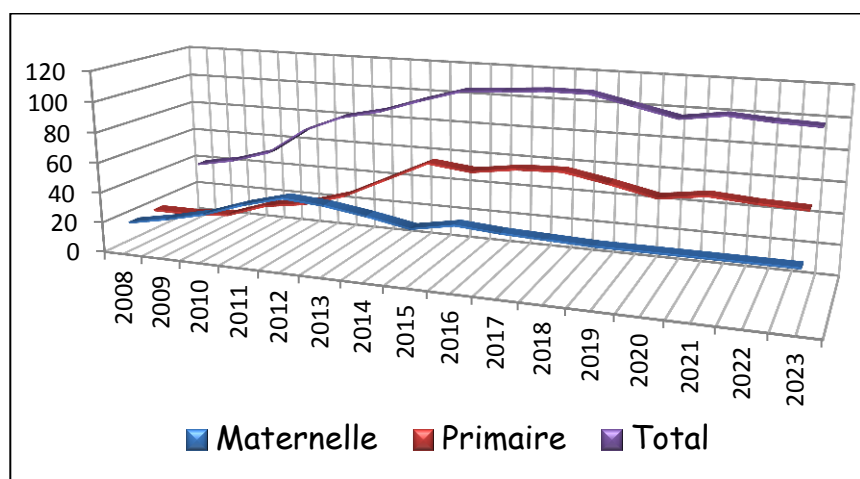
Sur le graphique suivant les données 2008 à 2012 correspondent à la réalité.

Les données 2013 correspondent :

- A la projection des effectifs actuels à partir de la moyenne section de maternelle,
- Aux chiffres actuellement connus des enfants devant entrer en petite section de maternelle à la rentrée 2013.

Au-delà, il s'agit de prévisions qui, si elles s'avèrent fondées, font apparaître le besoin d'une création de classe supplémentaire en 2014 (primaire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maternelle	19	24	30	39	46	44	40	35	40	38	37	36	36	36	36	36
Primaire	20	20	22	31	35	43	56	69	66	70	71	66	60	64	62	61
Total	39	44	52	70	81	87	96	104	106	108	108	102	96	100	98	97



N.B il est important de préciser que le parc immobilier de Trilbardou a subi de nombreuses mutations depuis quelques années avec le remplacement « d'anciens » par de jeunes couples ayant des enfants en bas âge.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2013-2014

Début des inscriptions : 18 février 2013

Fin des inscriptions : 13 mai 2013

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi de 14h00 à 18h00
- Mardi de 09h00 à 12h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 14h00 à 18h30

PARENTS CONCERNES

- Ayant des enfants en âge d'être scolarisés en 1^{ère} année de maternelle à la rentrée 2013.
- Ayant changé de résidence depuis la rentrée 2012
- Qui souhaitent inscrire leurs enfants à la restauration scolaire.

COMMENT PROCEDER

Pour effectuer les modalités d'inscription il faudra vous munir des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- N° allocataire CAF
- Carnet de santé (vaccin DT/Polio à jour)
- Certificat médical précisant que l'enfant est apte tant physiquement que psychologiquement à être admis à l'école maternelle (entrée en 1^{ère} section).

Si l'enfant est inscrit dans une autre école :

- Fournir un certificat de radiation

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire construite en 2005 permettait de recevoir environ 25 enfants par service.

Il a été nécessaire très rapidement d'avoir recours à deux services pour répondre aux besoins, avec une légère modification des horaires scolaires.

La rentrée 2012 aurait nécessité un troisième service. Devant l'impossibilité d'un tel système il avait donc été décidé, dans un premier temps, d'agrandir la cantine actuelle.

En raison du nombre d'inscriptions constatées en avril/mai 2012, dépassant largement les estimations connues, il s'est avéré que l'agrandissement nécessaire ne pouvait être réalisé faute de surface de terrain disponible.

La décision d'utiliser le rez-de-chaussée du bâtiment « Maestria » nous permettait après travaux de recevoir jusqu'à 117 enfants, réglant ainsi le problème de la cantine pour de longues années.

Les démarches nécessaires ont été entreprises dès le mois de juin avec un objectif d'ouverture pour le 12 novembre 2012 après les congés de la Toussaint.

Cette cantine a finalement été ouverte le 29 novembre avec un léger retard dû à des livraisons de fournitures.

Pour la période du 03 septembre au 27 novembre, grâce à la bienveillance de la Mairie de La Courneuve, nous avons pu bénéficier d'un hébergement gracieux dans les locaux du Château.

Le transfert de la cantine vers le bâtiment « Maestria » a engendré un coût supplémentaire qui a toutefois été compensé par la transformation « gratuite » de l'ancienne cantine en salle de classe.

NOUVELLE CANTINE



NOUVELLE CLASSE DE MATERNELLE

La création d'une nouvelle cantine a libéré l'espace de l'ancienne, ce nous a permis de transformer cette salle afin de pouvoir accueillir une partie des élèves de « maternelle ».

Les effectifs de l'école maternelle lors de la rentrée scolaire 2012 étaient les suivants :

Petite section	----> 18 enfants	hébergés dans l'ancienne classe
Moyenne section	----> 18 enfants	dont : 5 hébergés dans l'ancienne classe 12 hébergés dans la nouvelle classe
Grande section	----> 10 enfants	hébergés dans la nouvelle classe.

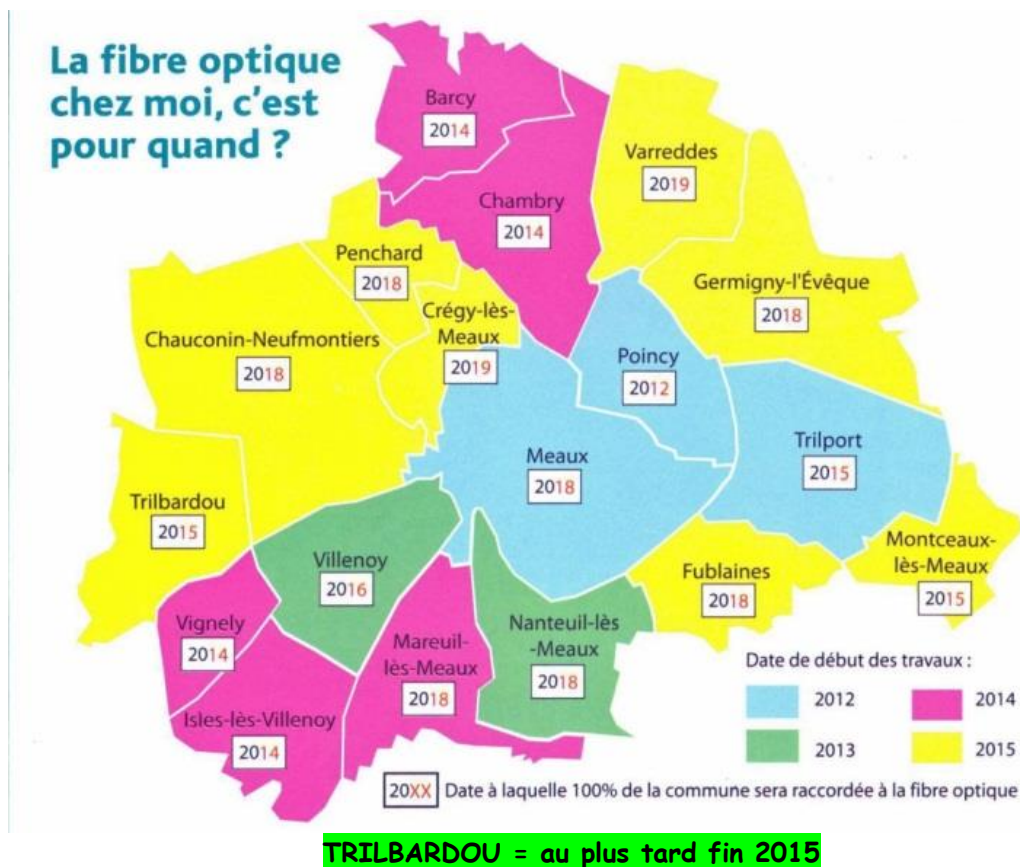
Les travaux de modification de cette nouvelle classe n'ont strictement rien coûté à la commune, les travaux ayant été effectués gratuitement par l'entreprise chargée de réhabiliter la nouvelle cantine



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE DANS LE PAYS DE MEAUX

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux renforce toujours plus son action à destination des 18 communes qui la composent. Grâce aux efforts déployés ayant abouti à un accord cadre avec France Télécom, le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'au point de branchement se fera sur fonds propres de l'opérateur, c'est-à-dire sans intervention financière de la part de la CAPM.

Les travaux se dérouleront de 2013 à 2019 selon le schéma ci-après :



LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis le 10 septembre dernier, la CAPM a mis en place un nouveau service à destination des parents et de assistant(e)s maternel(le)s du territoire : Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) communautaire du Pays de Meaux.

Le RAM communautaire est avant tout un lieu d'accueil, où les familles, les parents et futurs Parents pourront obtenir des informations sur les différents modes d'accueil, être mis en relation avec les assistant(s) maternel(le)s, les gardes à domicile ou les services d'accueil collectifs ou familiaux, obtenir un soutien technique (contrats, formulaires, prestations...) ou simplement être écoutés et soutenus dans leur fonction de parents

C'est aussi un lieu de ressources pour les assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile et candidat(e)s à l'agrément. Les professionnels y trouveront des informations sur les demandes de garde, participeront à des ateliers récréatifs, obtiendront des informations administratives et y rencontreront et échangeront avec d'autres professionnels de la petite enfance.

Une permanence du nouveau Relais Assistante Maternelle de l'Agglomération du Pays de MEAUX se tiendra pour le 1^{er} trimestre : Les jeudi 24 janvier, 28 février et 28 mars. De 14h00 à 17h00.

La permanence est assurée dans les locaux de la mairie afin de renseigner parents et assistantes maternelles

ETAT CIVIL

Ils sont nés en 2012

Mallory, Antoine	MEINDER	le 07 février 2012
Adam, Gérard	LONGUET	le 19 avril 2012
Emy, Monia, Coraly	BAIL CAZIER	le 02 mai 2012
Philomène, Alix, Mathilde	PROFFIT	le 22 mai 2012
Enzo, Jacques, Franck	RIARD	le 13 mai 2012
Julien, Jean, Dominique	HARDY	le 28 juin 2012
Hugo	DA COSTA	le 10 juillet 2012
Marcus, Yohan, Pierre	VIVIEN	le 26 juillet 2012
Gabriel, William	JALA	le 21 août 2012
Lony	TACHON	le 30 août 2012
Emma, Huguette, Marcelle	PINSET-LEPRETRE	le 09 novembre 2012
Ambre	ROBLIN	le 12 novembre 2012
Gemma, Anna, Gisèle	VALECCHI	le 11 décembre 2012

Ils se sont mariés en 2012

Alexandre LOUVET et Laetitia CEOLA	le 19 mai 2012
Kelly ESCHYLLE et Alexandra DUBOIS	le 16 juin 2012
Stéphane CALORE et Sylvie DUVAL	le 08 septembre 2012

Ils nous ont quitté en 2012

Yann	LESOURD	le 28 janvier 2012
Marie Louise	ROSIN	le 30 novembre 2012

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de passage de la balayeuse :

Mercredi 16 Janvier, mercredi 13février, mercredi 13mars
mercredi 10avril, mercredi 16 mai, mercredi 5 juin
mercredi 3 et 31 juillet, mercredi 28 août, mercredi 25 septembre
mercredi 23 octobre, mercredi 20 novembre, mercredi 18 décembre.

Dates de passage des « Monstres » :

Mercredi 20 mars 2013
Mercredi 29 mai 2013
Mercredi 25 septembre 2013
mercredi 18 décembre 2013

Modalités d'accès aux déchetteries de MEAUX

Rappel de l'information donnée en début d'année. Depuis le 1^{er} mars 2012

- 18 accès gratuits maximum par année civile sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, demandé à chaque visite
- 1m³ par accès et possibilité de déposer jusqu'à 4m³.
(Exemple : 1,3 m³ = 2 passages, 4 m³ = 4 passages)

Au-delà des 18 passages annuels le service devient payant.

Débarras gratuit de meubles et objets divers voir avec l'Association HORIZON

3, avenue de la Victoire à MEAUX tel 01 60 09 93 93 à vérifier

Pour vous débarrasser de pots en fibrociment, matériel contenant de l'amiante vous pouvez vous adresser à LAGNY.

Centre de recyclage YPREMA, Avenue Freycinet- Port de LAGNY

Tél : 06 10 71 03 26 site internet www.yprema.fr pour connaître les tarifs.

Seringues usagées et poches à sérum

peuvent être déposées en pharmacies, les seringues usagées n'y sont plus acceptées. Elles peuvent être collectées par le Service itinérant Kangourou.

Pour l'instant aucun justificatif de domicile n'est demandé.

Vérifiez auprès de vos médecin et pharmaciens habituels.

RUBRIQUE ENVIRONNEMENT

Des efforts permanents sont faits pour rendre notre village plus agréable.

Par soucis d'économie et pour limiter l'entretien et l'arrosage les vivaces, les bulbes et les arbustes sont privilégiés.

La commune dispose d'un contrat avec une entreprise pour l'entretien de la majeure partie des espaces verts pour les tontes, taille des arbustes et arbres.

Les berges de la Marne ont été débroussaillées pour l'agrément des promeneurs.

Dans ce même objectif des barrières ont été fixées pour empêcher les véhicules de stationner sur les terrains en bord de Marne.

Il y a fort à faire, mais la propreté du village c'est aussi l'affaire de tous.

Pourtant, nous constatons régulièrement que les règles de ramassages des ordures, tant ménagères qu'extra ménagères ne sont pas respectées.

Notre agent communal doit pallier l'incivisme de certains en ramassant des déchets déposés sur l'ensemble de la commune soit à la suite du passage des « monstres » soit à la suite de la brocante, voire à la suite des différents déménagements des habitants.

Nous souhaitons que chaque habitant de Trilbardou se sente concerné et observe scrupuleusement les règles existantes que tout un chacun peut trouver sur le site internet de la Mairie.

Rappelons si besoin est que deux décharges publiques sont accessibles aux Triboulois sur présentation d'un justificatif de domicile :

- à Crégy-lès-Meaux
- à Meaux

Avec un effort de tous nous pourrions rendre notre village encore plus plaisant.

Nous rappelons qu'une balayeuse de la Communauté de l'Agglomération du Pays de MEAUX passe également une fois par mois dans les rues principales du village mais est régulièrement gênée par les voitures en stationnement, dont la plupart sur des zones interdites.

Il est souhaitable, pour ceux qui disposent d'un local approprié, que les poubelles soient rentrées dans les jardins et garages afin de dégager les trottoirs le plus souvent étroits dans notre village.

Il est évidemment interdit de les laisser sur la chaussée pour préserver une place de stationnement

TELE ASSISTANCE 77

Le Conseil Général a décidé de s'engager dans la mise en place d'un système départemental de téléassistance plus attractif pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées en perte d'autonomie.

Accessible à tous les Seine-et-Marnais, Télé assistance 77 permet de bénéficier d'un service de qualité à un coût mensuel de 12€ pour la prestation de base.

Pour en savoir plus :

-----> Par téléphone : 09 69 32 10 85 N° Cristal appel non surtaxé

-----> Par internet : www.teleassistance77.fr